



Alliance for Societas
Europaea Promotion

COMMUNIQUE DE PRESSE

Bruxelles, le 16 avril 2018

Les entreprises européennes appellent la Commission européenne à renforcer l'attractivité du statut de société européenne

Au moment où l'Union européenne souhaite **harmoniser la fiscalité des sociétés** et où la Commission européenne prévoit de présenter un « paquet » sur le droit des sociétés dans les prochaines semaines, l'Alliance pour la promotion du statut de « société européenne » (ASEP) considère **que les discussions qui vont s'engager au Parlement et au Conseil européens doivent être également l'occasion de débattre sans tarder d'une amélioration de ce statut de société européenne (SE) pour en renforcer encore l'attractivité.**

Introduite dans une directive de 2001 transposée en France en 2005, la société européenne (SE) facilite les activités des entreprises au sein de l'espace européen et permet d'associer les salariés à leur gouvernance. A ce jour, ce statut n'a cependant pas rencontré le succès initialement espéré en raison notamment de conditions de constitution très restrictives et de l'absence d'harmonisation fiscale dans l'Union européenne.

*« Le statut de société européenne constitue une vraie opportunité pour nos entreprises car il permet de les ancrer dans une perspective et une identité européennes tout en leur conférant plus d'agilité au sein de l'espace européen et en impliquant davantage les salariés dans leur gouvernance », souligne **Thierry Breton, Président de l'ASEP et Président-Directeur général d'Atos SE.** « En ces temps de défiance envers le projet européen, illustrée encore récemment par les élections en Italie et en Hongrie, les responsables d'entreprise doivent plus que jamais exercer un rôle d'impulsion et s'engager en faveur d'une Europe résolument tournée vers l'avenir. Aux yeux des membres de l'ASEP, le choix de la forme juridique de la SE manifeste un attachement et une attente fortes vis-à-vis de l'Europe qui, en complément et en renforcement des approches nationales, doit permettre de mieux répondre aux nombreux défis économiques, sociaux et environnementaux qui sont devant nous. Il convient donc de donner à ce statut la plus grande attractivité possible. »*

Dans un contexte qui semble désormais favorable à un rapprochement des législations fiscales nationales, l'ASEP appelle donc à un assouplissement des conditions de constitution des SE et invite la Commission européenne à mettre à profit les débats qui vont s'engager autour du « paquet » relatif au droit des sociétés pour **libérer pleinement le potentiel offert par le statut de société européenne.**

Contact : Hélène VERBRUGGHE +32 (0) 2 893 97 27